

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 23 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 4 mai 2012 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2012 (52^e promotion)

NOR : AFSS1230445A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-28 ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2012 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Jamois (Sébastien), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault, est nommé examinateur spécialisé pour l'épreuve technique orale d'économie des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale, en remplacement de M. Perennes (Pierre).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 juillet 2012.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :

Par empêchement du directeur
de la sécurité sociale :

Le directeur de projet,

J.-L. REY

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation :

*Le sous-directeur du travail
et de la protection sociale,*

É. TISON